PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 7 JUILLET 2025** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30,

En présence de Madame la conseillère Cindy Carney
et de Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent Hocquard, et Robert Benwell, formant quorum

sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Absents : Cathy Lise Belisle et Stephen Leberre

Est également présente : Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier

2025-07-118 **Ouverture de la séance**

La séance débute à 19h30, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Monsieur Robert Benwell

2025-07-119 **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal des séances de JUIN 2025

2. Adoption des comptes à payer de juin 2025

3. Adoption du Projet de règlement 2025-452 Droit de préemption

4. *Vente du lot 4 934 023 – 47A rue de Vimy (Surenchère)*

5. *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB) Règlement soumis à l'approbation des membres de la régie*

6. *Soumission de Stinson pour la fourniture d'un équipement « Fondoir et applicateur Pro 10 gallon ainsi que le matériel Crafco Superflex # 34532 (1 palette) au coût total de 9 074 $ taxes en sus*

7. *Offre de service – EGC pour sceller les fissures et faire les lignes de stationnement au parc du Green au montant de 3 000 $*

8. *Offre pour l'achat d'un équipement désuet*

9. *Résolution réseau égout suite aux travaux de Pomerleau – analyse et nettoyage*

10. *Résolution CISSS*

11. *Correspondance*

    a) *Projet mise en valeur des attraits de New Carlisle – Partenariat. Financement*

12. Affaires diverses / Varia (ouvert-open)

13. Rapport des conseillers

14. Période de questions (10 minutes max/citoyens)

15. Levée de la séance

2025-07-120 **Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

2025-07-121 **Approbation des comptes à payer de juin 2025**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 107 162,37 $ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de juin 2025

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de juin 2025.

Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2025-07-122 **Adoption du Règlement 2025-452 – Droit de préemption**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 2025-452 – Droit de préemption soit adopté tel que déposé.

2025-07-123 **Vente du lot 4 934 023 – 47A rue de Vimy (surenchère)**

CONSIDÉRANT QUE le lot **4 934 023** Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 est un bien du domaine privé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot **4 934 023** Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 a été acquis par la Municipalité de Carlisle pour non paiement de taxes foncières

CONSIDÉRANT QUE le lot **4 934 023** est borné sur trois côtés par le lot 4 934 027 Cadastre du Québec et n'a pas la superficie permettant la construction;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lorne Main, propriétaire du lot 4 934 027 a fait une surenchère au montant de 750 $ pour acquérir le lot;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lorne Main était le seul soumissionnaire sur l'appel d'offre du mois dernier et a accepté l'offre de la Municipalité de renchérir;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de New Carlisle accepte la contre-offre de Monsieur Main au montant de 750 $

QUE la vente du lot **4 934 023** soit faite à Monsieur Lorne Main au montant de sept cent cinquante dollars (750 $) dollars.

QUE la vente soit faire sans garantie légale;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur David Thibault et/ou la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-07-124 **APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 393 703 $ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES POUR LES OPÉRATIONS LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE SAINT-ALPHONSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure («RGMRAB»);

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2025, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense n'excédant pas 393 703 $ et un emprunt du même montant pour l'achat d'un chargeur sur roues pour les opérations lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le #2025-01 dans les 15 jours suivant son adoption ;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # 2025-01;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution

POUR CES MOTIFS,
Il est **PROPOSÉ PAR :** Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Municipalité de New Carlisle approuve le règlement d'emprunt numéro 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRAB, madame Cathy Cauvier.

2025-07-125 **Soumission pour la fourniture d'un équipement**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de l'entreprise STINSON pour la fourniture d'un équipement « Fondoir et applicateur Pro 10 gallons ainsi que le matériel Crafco Superflex # 34532 (1 palette) au cout total de 9 074 $ taxes en sus.

2025-07-126 **Offre de service – Entreprise EGC**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de service de l'entreprise EGC pour sceller les fissures et faire le lignage du stationnement du parc du parc du Green au coût de 3 000 $ taxes en sus.

2025-07-127 **Offre d'achat d'un équipement désuet (1991 rouleau compacteur Ingersoll)**

L'entreprise Georges Cahill et Fils a déposé une offre de 600 $ pour faire l'achat du rouleur compacteur 1994 Ingersoll.

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une contre-offre à mille (1 000 $) dollars à Monsieur Douglas Cahill. Si celui-ci accepte la directeur général greffier-trésorier est autorisé à accepter la contre-offre à ce montant et de procéder à la vente du véhicule-outil.

2025-07-128 **Ministère des Transports – Travaux Pomerleau**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports que suite aux travaux effectués par l'Entreprise Pomerleau sur le réseau ferroviaire du territoire de la Municipalité de New Carlisle il serait IMPORTANT qu'une analyse de l'état du réseau d'égout soit effectué ainsi qu'un rinçage du réseau.

2025-07-129 **Position de la municipalité sur l'hébergement d'urgence du CISSS dans l'immeuble situé au centre-ville intersection du boulevard Gérard-D.-Levesque et la rue Green**

ATTENDU QUE la Municipalité de New Carlisle a tenu, le 17 juin 2025, une rencontre d'information citoyenne au sujet de l'hébergement d'urgence exploité par le CISSS dans un bloc-appartements du centre-ville ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens et citoyennes ont exprimé des préoccupations quant à la sécurité, à la cohabitation et à la perte de jouissance paisible de leur propriété ;

ATTENDU QUE ledit immeuble est officiellement zoné et conçu comme bloc-appartements et non comme unité de chambres à vocation sociale ou médicale ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas été consultée par le CISSS avant l'émission de l'appel d'offres pour l'hébergement d'une clientèle en situation d'itinérance et présentant des enjeux de santé mentale ;

ATTENDU QUE l'emplacement de l'immeuble (absence de cour arrière, d'espace vert, de stationnement suffisant et proximité immédiate de zones résidentielles sensibles) est inapproprié pour ce type de service spécialisé ;

ATTENDU QUE le contrat entre le CISSS et le propriétaire privé ne prévoit, selon les informations obtenues, aucune durée maximale de séjour ni obligation de suivi thérapeutique, ce qui contribue à la précarité de la situation

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- **De demander officiellement au CISSS de la Gaspésie** :
  a. De transmettre à la Municipalité, dans les trente (30) jours, une copie intégrale du contrat liant le CISSS et le propriétaire, incluant toutes les clauses portant sur :
    - la surveillance de la clientèle ;
    - les modalités d'accès et de contrôle des lieux ;
    - les mesures de sécurité applicables à l'immeuble et au voisinage.

- **De signifier son insatisfaction** envers le processus par lequel le CISSS a procédé à un appel d'offres pour loger cette clientèle à risque sur le territoire de New Carlisle **sans consultation préalable** de la Municipalité ni étude d'impact sur le milieu.

- **De rappeler** que l'usage autorisé de l'immeuble est celui d'un bloc-appartements et non d'une unité de chambres pour une clientèle à risque relevant du CISSS, et qu'un changement d'usage nécessite au préalable l'aval de la Municipalité et le respect de la réglementation d'urbanisme.
- **De déclarer** que l'emplacement actuel est non conforme aux besoins d'une telle clientèle — absence d'espace extérieur, de zone tampon et de stationnement adéquat — et qu'un site alternatif, mieux adapté et situé hors du cœur villageois, doit être évalué en concertation avec la Municipalité.
- **De prendre acte** du sentiment d'atteinte à la liberté, à l'intimité et à la sécurité exprimé par les résidents avoisinants, et de demander au CISSS de mettre en place, d'ici soixante (60) jours, un plan d'action concret pour répondre à ces préoccupations (augmentation de la fréquence des suivis, protocole d'intervention en cas de crise, ligne directe pour les citoyens, etc.).
- **De requérir** que toute entente future prévoie :

  - une durée maximale de séjo**ur** pour chaque usager ;
  - des obligations claires de participation aux soins ou suivis psychosociaux ;
  - un mécanisme officiel de reddition de comptes auprès du conseil municipal.
- **De mandater** le maire et la direction générale pour transmettre la présente résolution au CISSS de la Gaspésie, au ministère de la Santé et des Services sociaux, et à tout autre organisme concerné, et pour entreprendre toute démarche nécessaire à la défense des intérêts de la population de New Carlisle.

- **De préciser enfin** que, lors de l'échéance du contrat actuel, la Municipalité souhaite expressément qu'il ne soit pas renouvelé pour l'adresse visée et exige qu'une solution de relocalisation soit privilégiée ; cette nouvelle implantation devra se situer dans un secteur plus reculé offrant :

  - des espaces verts suffisants,
  - des aires de marche sécuritaires,
  - la possibilité pour la clientèle de travailler à l'extérieur, notamment dans un jardin communautaire ou thérapeutique,
  - et un environnement mieux adapté aux besoins de réhabilitation et de vie quotidienne de la clientèle, tout en préservant la quiétude du noyau villageois.

2025-07-130 **Clôture de la séance**

À 20h10, il est proposé par le conseiller Robert Benwell que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault